



5, rue de l'hôtel de ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION D
Prise en vertu de
du Conseil Communautaire n° 2022_01_D01
en date du 26 janvier 2022

Décision 2024_09_BU

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 085-200071900-20240220-DEC_2024_09_BU-DE

Date de la convocation : 13.02.2024

Date du bureau : 20.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt février à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

Membres du Bureau présents : Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Patrick VILLALON.

Membre du Bureau excusé : Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY, Didier ROUX.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- En exercice : 16
- Présents : 12
- Excusé : 4
- Pouvoir : 0
- Votants : 12

Organisation Escale Littéraire 2024-2026 : Convention avec la commune de Jard sur Mer.
Règlement de participation et modèles des contrats

Depuis le 1er juillet 2019, la Communauté de communes dispose de la compétence "réseau des bibliothèques".

Dans ce cadre, l'organisation de la manifestation « Escale Littéraire » a été confiée à la Communauté de communes Vendée Grand Littoral en partenariat avec la commune de Jard-Sur-Mer. La seconde édition aura lieu le dimanche 22 septembre 2024 dans le centre-ville de Jard-Sur-Mer. La « voix des femmes » sera le fil rouge de cette édition 2024.

Cet évènement littéraire a principalement pour but de :

- Faire connaître et valoriser le réseau des médiathèques
- Mettre à l'honneur le livre, la lecture et l'écriture
- Favoriser les rencontres entre le grand public et les auteurs, éditeurs
- Être une fête du livre et de la lecture

A ce titre, un règlement intérieur est proposé pour fixer les conditions de participation des auteurs, illustrateurs, éditeurs et les critères de sélection.

Également, une convention avec la commune d'accueil est soumise aux élus pour préciser la répartition de l'organisation de la journée ainsi que les responsabilités et éventuellement les engagements financiers.

Enfin, des contrats de prestation de service seront signés avec chaque participant.

Escale Littéraire s'organisera autour de plusieurs pôles :

- Voix des femmes
- Polar
- Mémorable
- Mondes imaginaires
- Le monde qui m'entoure
- Découvertes

Les auteurs, illustrateurs, éditeurs présents sont soit invités, soit sélectionnés sur candidatures. Les participants sélectionnés sur candidature devront remplir un formulaire d'inscription entre le 4 mars et jusqu'au 15 avril. Le choix sera fait par un comité de sélection.

L'ensemble des participants devront répondre aux critères suivants :

- A l'exception des premiers livres, ouvrages publiés à compte d'éditeur (et non à compte d'auteur ou en autoédition)
- La date d'édition du dernier livre publié est postérieure au 1er septembre 2022 (date de la 1ère édition)
- Ouvrages distribués en France métropolitaine au format papier

La sélection se fait également en fonction de :

- Le lien avec le fil rouge et les thématiques du salon (pôles)
- La cohérence et la qualité de la programmation
- Le renouvellement à hauteur d'au moins 30% des participants présents à la précédente édition
- La complémentarité avec les auteurs invités
- Pour les éditeurs, la présence d'auteurs et/ou animations

Un contrat sera signé avec chaque participant, celui-ci définira la nature des prestations réalisées, le montant de la rémunération.

Un forfait de 115€ est prévu pour les participants sélectionnés sur dossier.

Pour les participants invités, les modalités de prise en charge sont définies dans le contrat.

La Communauté de Communes prend en charge le café d'accueil et le déjeuner pour l'ensemble des participants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

DECIDE

1. De valider le règlement de participation des auteurs, illustrateurs, éditeurs à Escale Littéraire ainsi que la convention avec la commune de Jard-Sur-Mer et les modèles de contrat, tel que ceux-ci-annexés,

2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces afférentes au dossier



Le Président,

Maxence de RUGY